



**Calendrier de réservations  
ALSH Anne Sylvestre et Les Renardeaux**

**MOIS DE JUIN 2022**

[accueil.loisirs@saintry.fr](mailto:accueil.loisirs@saintry.fr) - 01 69 89 37 82

Vous pouvez nous communiquer votre adresse mail ou votre numéro de téléphone si vous souhaitez avoir une confirmation de l'inscription de votre enfant à l'ALSH

*Adresse Mail : ..... Numéro de téléphone : .....*

*Nom de l'Enfant : ..... Prénom de l'Enfant.....*

*Noms et prénoms des parents : .....*

*Groupe scolaire : .....Nom de l'enseignant : .....*

<b>Maternels :</b> <input style="width: 50px;" type="text"/> Capacité d'accueil de 48 places maximum	<b>Elémentaires :</b> <input style="width: 50px;" type="text"/> Capacité d'accueil de 60 places maximum
---	--

	<b>Journée</b>	<b>1/2 Journée</b>	
	De 7h00 à 19h00	De 7h00 à 13h30 avec repas	De 13h30 à 19H00 sans repas

<b>MERCREDIS</b>				
<b>Mercredi</b>	<b>1-juin-22</b>			
<b>Mercredi</b>	<b>8-juin-22</b>			
<b>Mercredi</b>	<b>15-juin-22</b>			
<b>Mercredi</b>	<b>22-juin-22</b>			
<b>Mercredi</b>	<b>29-juin-22</b>			
<b>Mercredi</b>	<b>6-juil-22</b>			

**RAPPEL**

**Toute annulation doit se faire par écrit, aucune annulation ne sera prise par téléphone ou oralement. Un formulaire type est à la disposition des familles dans les accueils de loisirs, dans les trois groupes scolaires de la commune, à l'accueil de la Mairie, mais aussi téléchargeable sur le site de la ville.**

**Les familles peuvent également procéder à une annulation de réservation par mail (clsh@saintry-sur-seine.fr) ou sur papier libre en mentionnant le nom et prénom de l'enfant et des parents et les dates du ou des jours réservé(s) à annuler.**

**Délais d'annulation avant la date du premier jour d'accueil de chaque période, soit :**

- 48h avant pour les mercredis
- 8 jours avant pour les petites vacances scolaires
- 15 jours avant pour les grandes vacances

**Toute annulation hors délai engendrera une facturation des journées annulées. Au-delà de 3 annulations sans justificatif valable, les absences seront facturées au tarif le plus haut du quotient familial tranche 10 (17,48€).**

**Date limite d'inscription : le 25 MAI 2022**

Fait à Saintry-sur-Seine le \_\_\_\_\_ Signature **OBLIGATOIRE** du ou des responsables légaux :

